

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2021





Introduction

Le DEBAT d'ORIENTATION BUDGETAIRE est prévu par le Code Général des Collectivités Territoriales (article 2312-1 du CGCT) ; il a lieu dans les deux mois précédant l'examen du budget primitif.

Il s'agit d'une discussion autour des orientations constatées et à venir de la structure budgétaire communale. Le Rapport (ROB) présenté donne lieu à débat. Celui-ci est acté par une délibération spécifique : pas de vote mais on acte la tenue du DOB.



Sommaire

01

Environnement économique et financier

02

Situation budgétaire de la commune

A

L'évolution des dépenses et recettes de fonctionnement de 2017 à 2020 avec comme objectif de dégager de l'autofinancement

B

L'évolution des sections de fonctionnement et d'investissement : les grandes masses financières

C

Structure et gestion de l'encours de la dette

Sommaire

03

De la prospective à la perspective financière

A

Les projets 2021 en fonctionnement

B

Présentation du plan pluri annuel des investissements et les projets 2021

Partie 1

L'environnement général





Le Rapport d'Orientation budgétaire 2021

Le Rapport d'Orientation Budgétaire 2021 intervient dans un contexte d'incertitude sur le plan économique et financier au niveau international qui influe directement sur l'économie.

En outre, la situation actuelle, due à la crise de la Covid-19, nécessite une grande prudence sur les prévisions établies à ce jour au niveau de l'économie mondiale, et en particulier française.

Le projet de la Loi des Finances pour 2021 s'inscrit dans un plan de relance de l'économie afin d'atténuer les effets de la crise et favoriser la relance de l'activité.

L'objectif est de limiter les conséquences économiques et sociales de la crise en relançant la croissance économique.



Un environnement économique incertain affecté par la crise sanitaire

Les mesures de soutien prises par le Gouvernement ainsi que le plan de relance ont pour volonté de contribuer à une croissance forte en 2021 (+8%) après une année 2020 en net recul en raison du coronavirus (-10%),

Les mesures prises face à la crise de la covid-19 ont visé à en limiter les conséquences économiques et sociales. L'activité et la consommation se sont rétablies assez rapidement après la période de confinement strict avant de nouveau être stoppées par des nouvelles mesures de restriction.

Le plan de relance ainsi que l'action massive de la Banque Centrale Européenne ont pour but de permettre un rebond rapide de l'activité en 2021.



Un environnement économique incertain affecté par la crise sanitaire

Les mesures fiscales en faveur des ménages déjà mises en place par le Gouvernement, notamment la suppression de la Taxe d'Habitation sur les résidences principales et la baisse de l'impôt sur le revenu, ainsi que les mesures massives de soutien d'urgence, ont permis d'amoindrir le choc sur le revenu et le pouvoir d'achat des ménages en 2020.

Toutefois, la période de confinement a contraint la consommation des ménages, qui resterait en fort recul sur l'ensemble de l'année 2020. En 2021, alors que le pouvoir d'achat des ménages repart à la hausse, soutenu par le plan de relance, la consommation devrait rebondir mais les restrictions imposées par la crise sanitaire ont bloqué le processus.

Le dispositif d'activité partielle a permis de préserver l'emploi et les compétences en dépit de l'ampleur de la crise.



Des finances publiques fortement mobilisées

Les finances publiques ont été fortement affectées par la crise économique et sanitaire liées à l'épidémie de COVID-19, à la fois sous l'effet de la dégradation de l'environnement macroéconomique et des mesures de soutien d'ampleur.

Dans la lignée des dispositifs de soutien aux recettes des collectivités dans la troisième loi de finances rectificative pour 2020, le projet de loi des finances pour 2021 accompagne les collectivités dans la relance. Elle comprend des mesures fortes d'accompagnement des collectivités locales dans la relance économique.

Poursuite de la refonte de la fiscalité locale, stabilité des dotations, déclinaison territoriale du plan de relance et abandon des mesures de soutien budgétaire liées à la crise COVID-19, telles sont les principales orientations de 2021 :

- ✓ Stabilité des dotations
- ✓ Hausse des DSU et DSR
- ✓ Lancement de la 1^{er} étape de l'automatisation de la gestion du FCTVA. Au 01/01/2021 elle s'appliquera pour les collectivités territoriales qui reçoivent le FCTVA l'année de la réalisation de la dépense, parallèlement à la poursuite des déclarations écrites.



Des finances publiques fortement mobilisées

Néanmoins, cette stabilité intervient après les efforts demandés pour le redressement des comptes publics et de ce fait elle contribue à la diminution des recettes communales.

La réforme de la fiscalité locale se poursuit aussi dans le volet Taxe Habitation avec la suppression du premier tiers de taxe habitation (30%) pour les 20% de contribuables les plus aisés à compter de 2021. En parallèle commence le transfert de la TFPB des départements aux communes afin de compenser la perte de la TH au 01/01/2021.

Pour finir sur ce contexte, commence en 2021 la nationalisation de la gestion de la taxe locale sur la consommation finale d'électricité (TCFE) en 3 étapes jusqu'au 01/01/2023.

Partie 2

La situation budgétaire de la commune





A

L'évolution des dépenses et recettes de fonctionnement de 2017 à 2020

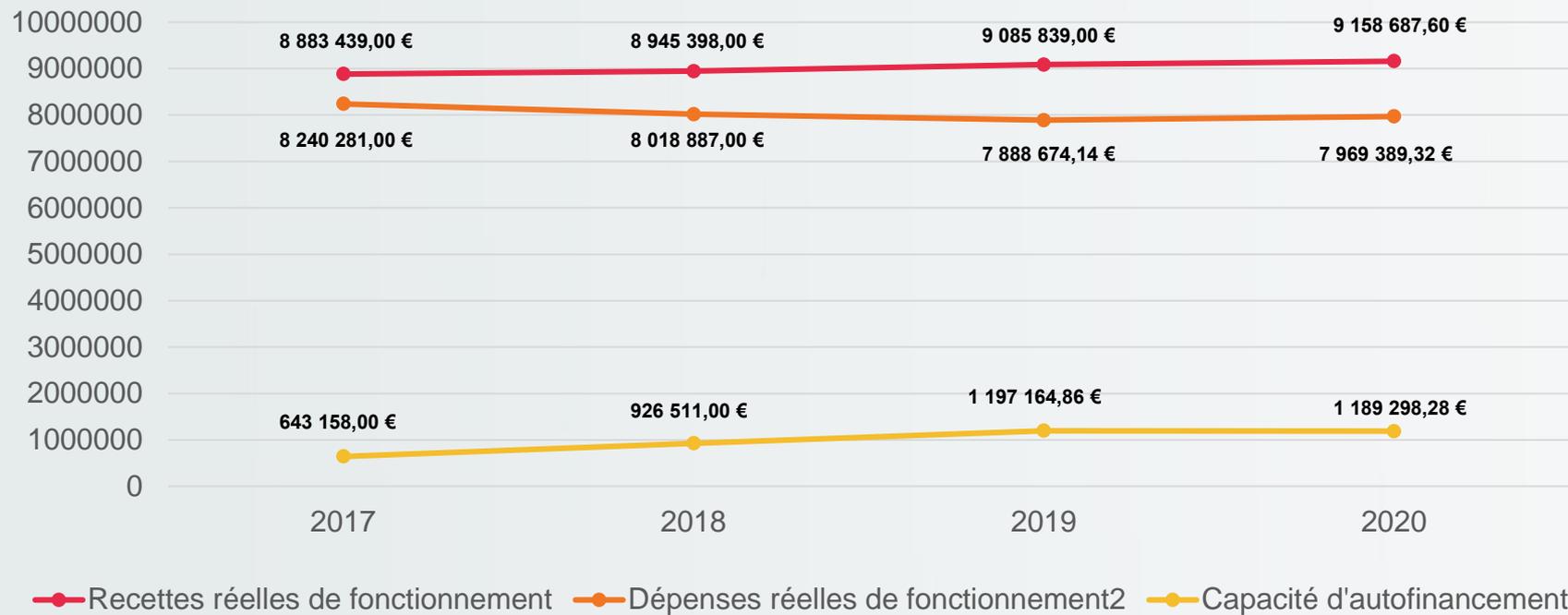
Voici un graphique montrant l'évolution de 2017 à 2020 avec la courbe de la capacité d'autofinancement.

On y voit **en rouge** l'évolution des Recettes Réelles de Fonctionnement,
en orange l'évolution des Dépenses Réelles de Fonctionnement
en jaune la Capacité d'Autofinancement

La Capacité d'Autofinancement (CAF) appelée aussi Epargne Brute correspond à l'excédent résultant de la différence entre les recettes et les dépenses réelles de fonctionnement. Elle permet à une collectivité de rembourser la dette en capital et de financer tout ou partie des dépenses d'investissement.



L'évolution des dépenses et des recettes réelles de fonctionnement de 2017 à 2020





L'évolution des dépenses et recettes de fonctionnement de 2017 à 2020

Cette évolution permet de dégager une capacité d'autofinancement de

643 158 € en 2017
926 511 € en 2018
1 197 165 € en 2019
1 189 298 € en 2020

Cette épargne brute couvrira largement les remboursements d'emprunts et permettra de financer des investissements supplémentaires.



Evolution des produits de fiscalité

Lors de la préparation du BP 2021, nous pouvons compter sur une augmentation des produits des impôts locaux due à l'augmentation des bases de 0,2%

	RECETTES 2020	PREVISIONS DES RECETTES 2021
TAXE D'HABITATION	1 587 943 €	1 600 000 €
TAXE FONCIERE BATI	2 225 987 €	2 227 937 €
TAXE FONCIERE NON BATI	46 936 €	47 029 €
TOTAL	3 860 866 €	3 874 966 €

*Soit une augmentation
prévisionnelle de 15 000 €
de produits fiscaux
sans augmentation de
nos taux communaux*



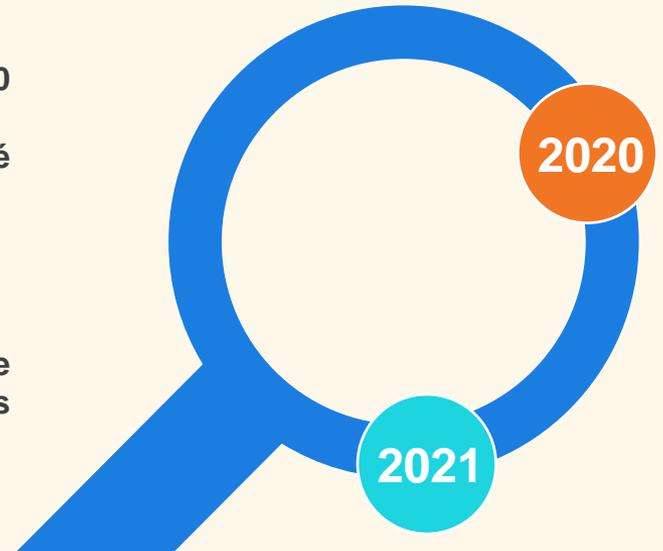


Dotations de l'Etat

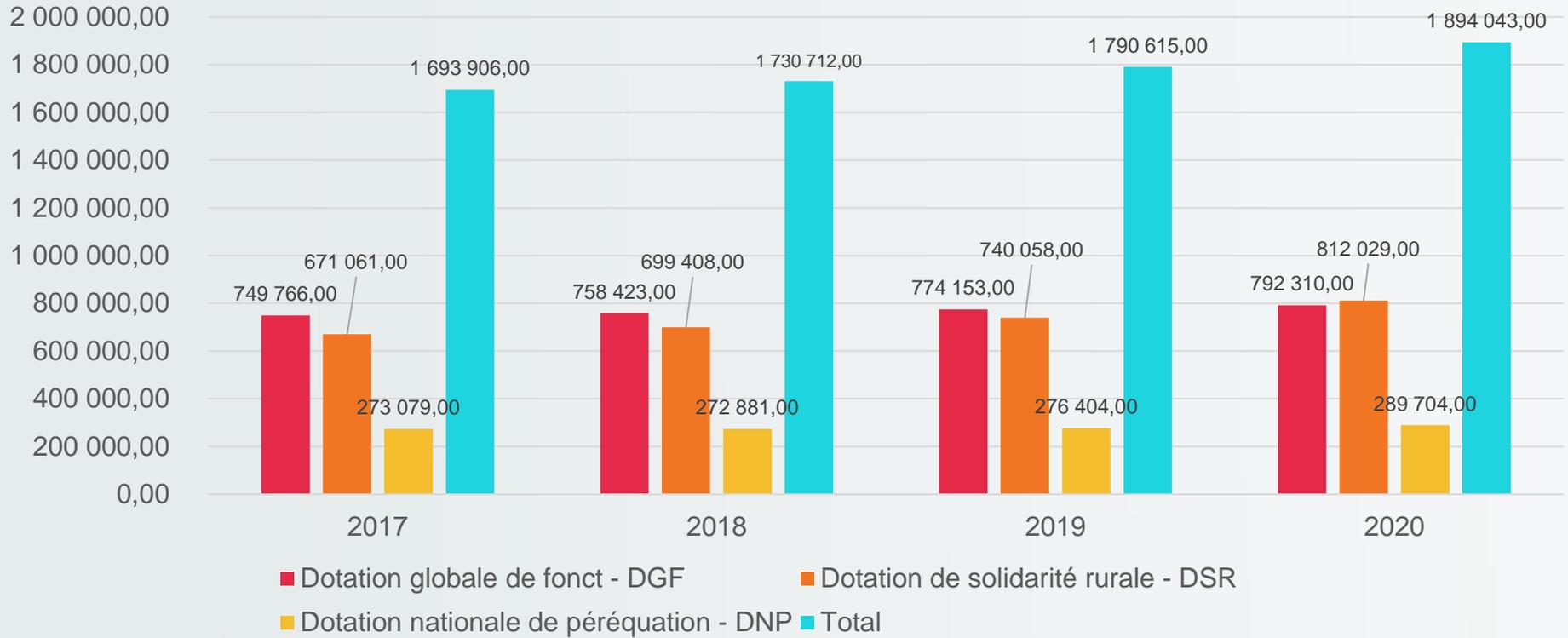
Concernant les dotations, nous allons voir une hausse de 100 000 € sur le total des 3 grandes dotations :
Dotation Globale de Fonctionnement (DGF), Dotation de Solidarité Rurale (DSR) et Dotation Nationale de Péréquation (DNP) :

On peut espérer une hausse d'au moins 100 000 €

En revanche nous perdrons cette année le produit de FPIC qui se montait à 110 000 € en 2019 et 55 000 € en 2020, ainsi que les taxes funéraires (20 000 € supprimées au 1^{er} janvier 2021).



EVOLUTION DES DOTATIONS DE 2017 a 2020





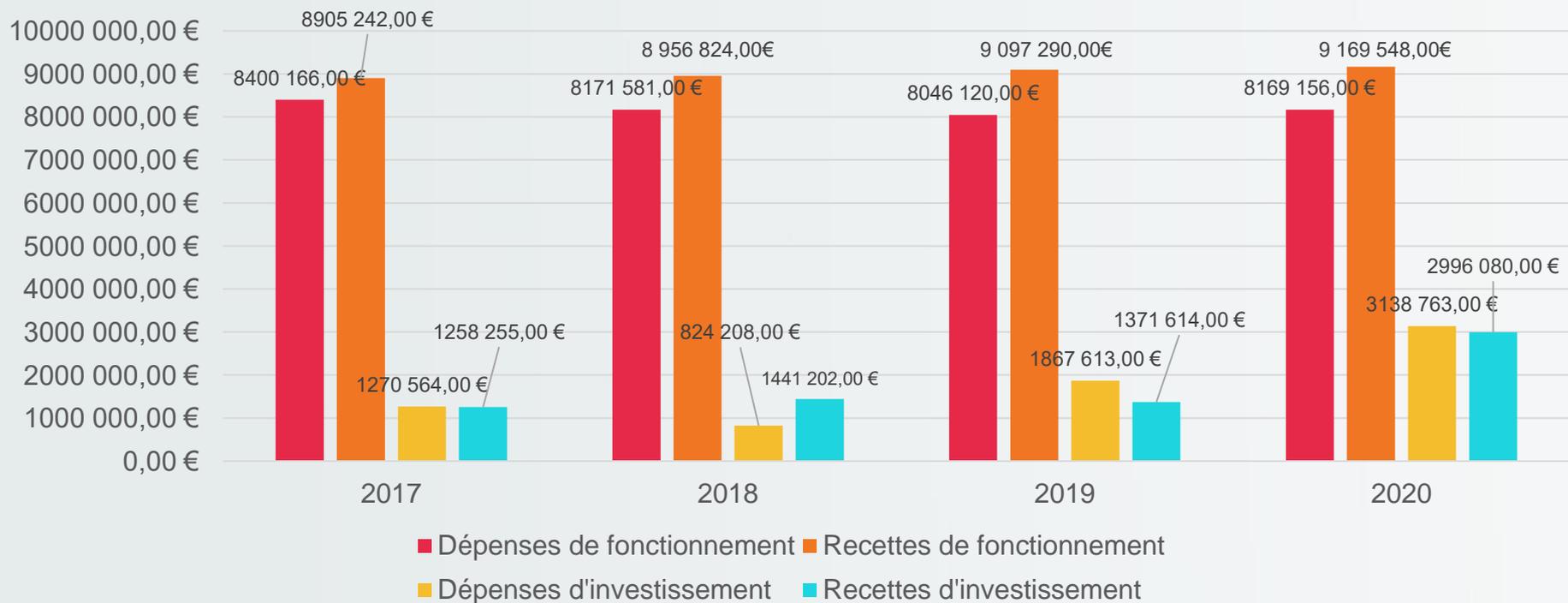
L'évolution des sections de fonctionnement et d'investissement : les grandes masses financières

Le schéma suivant reprend les grandes masses financières par section : fonctionnement et investissement de 2017 à 2020.

Ces chiffres correspondent aux exécutions de l'année, c'est-à-dire sans reprise et cumul des résultats antérieurs.



L'EVOLUTION DES GRANDES MASSES BUDGETAIRES DE 2017 A 2020





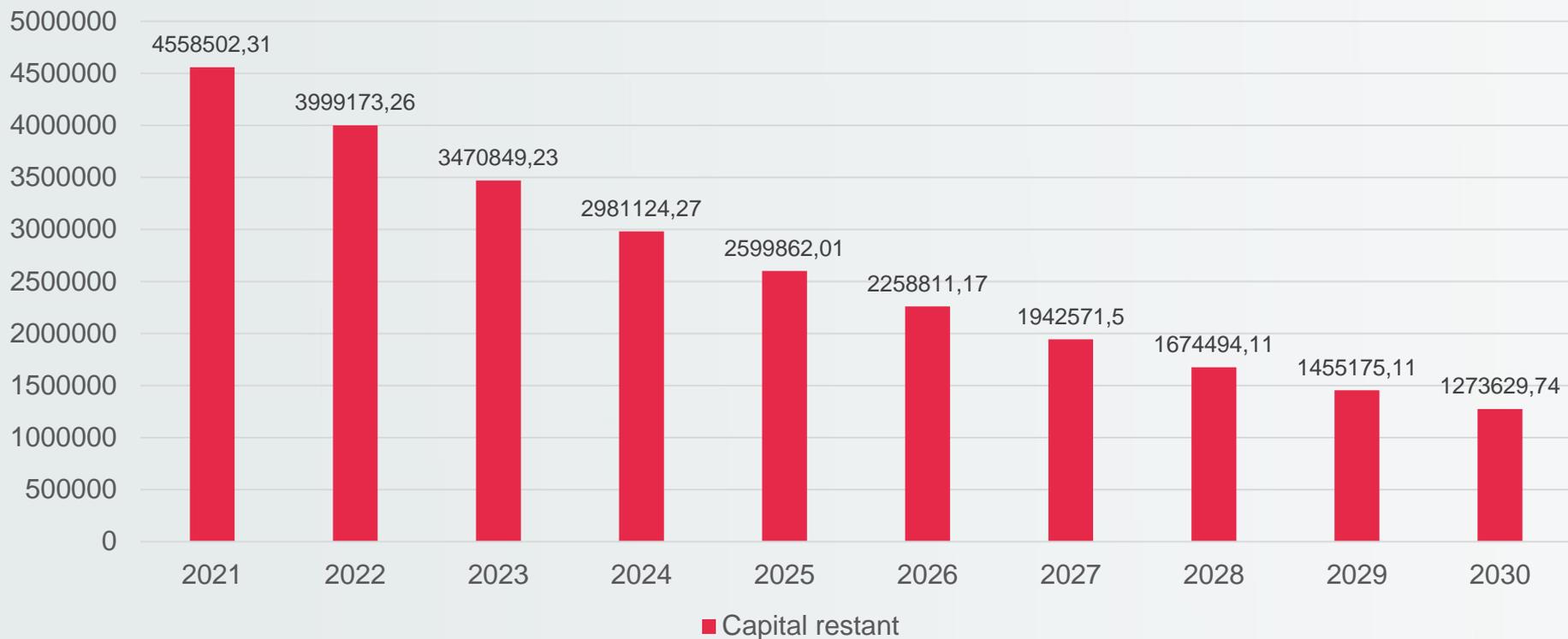
Structure et gestion de l'encours de la dette

1 – L'encours de la dette

31/12/2017	31/12/2018	31/12/2019	31/12/2020
3 861 626 €	3 704 153 €	3 569 591 €	4 558 502 €



SITUATION PLURI ANNUELLE DES EMPRUNTS





Structure et gestion de l'encours de la dette

En termes d'endettement, l'indicateur de référence est la « capacité de désendettement » calculée en nombre d'années. Ce dernier mesure le nombre d'années théorique nécessaire au remboursement total de la dette dans l'hypothèse où la collectivité y affecterait, un montant constant, l'ensemble de sa capacité d'autofinancement. Pour l'année 2020, le calcul est le suivant :

Encours au 31 décembre 2020 / (RR-DR)

Soit : $4\,558\,502 / (9\,158\,687 - 7\,969\,389) = 3,83$ années





Structure et gestion de l'encours de la dette

2 – La structure de la dette

La structure de l'encours fait apparaître une part très majoritaire d'emprunts conclus à taux fixe : en effet sur les 14 contrats en cours de remboursement, seul 1 emprunt est à taux variable et sécurisé.





Structure et gestion de l'encours de la dette

Il a été signé en 2012 auprès de la Caisse des Dépôts. En cette période de crise, nous n'avions eu qu'une seule banque qui avait répondu à notre demande d'emprunt.

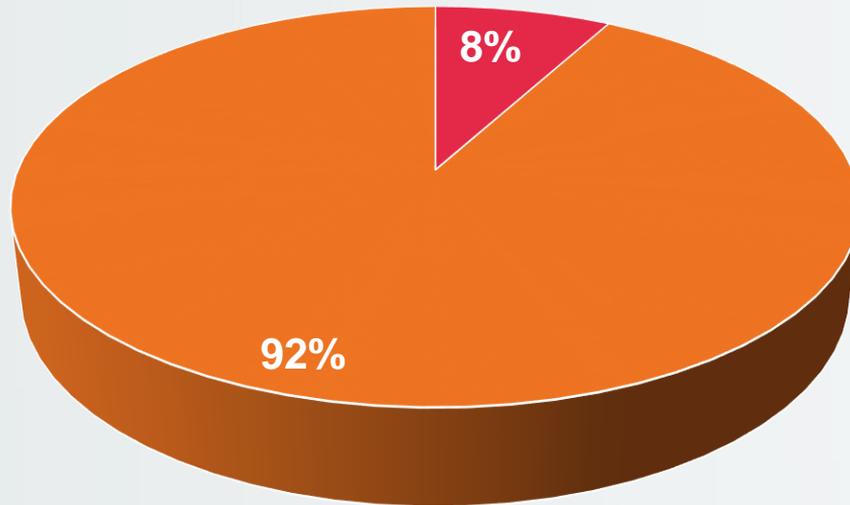
C'est un taux variable mais aussi sécurisé car basé sur le taux du LEP, taux qui a baissé entre la signature du Contrat et aujourd'hui ; par conséquent c'est à notre avantage !

Le remboursement de cet emprunt se termine en 2027.

Le schéma suivant présente l'encours de la dette réparti entre le taux fixe et le taux variable,



REPARTITION DE L'ENCOURS DE LA DETTE



■ Taux variable ■ Taux fixe

Partie 3

Les projets à venir



A

La section de fonctionnement





Spectacle sur la Libération d'Orchies

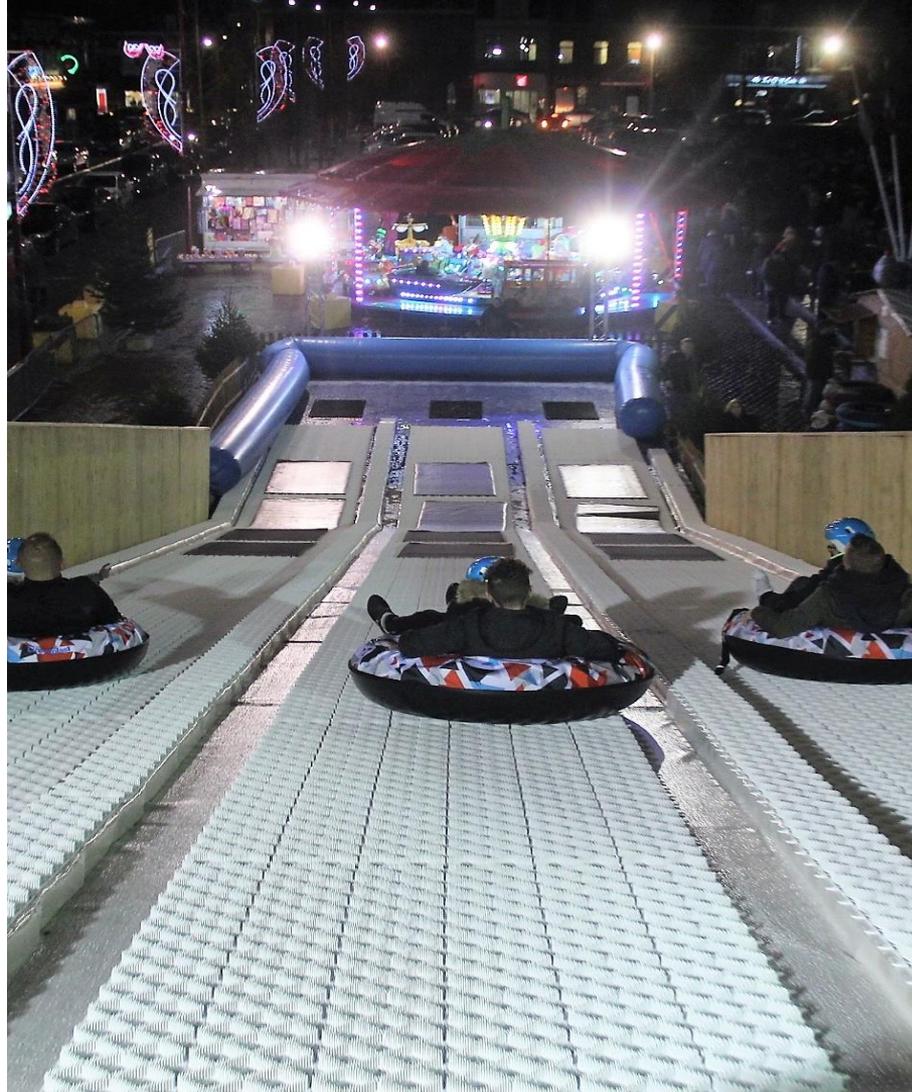
3 jours commémoratifs plongeant Orchies dans le
souvenir de la Seconde Guerre Mondiale

Septembre 2021

**Baptême de
Pierrick :
le nouveau
Pourchot d'Orchies**



Les pistes de luges





B

Le plan pluri annuel d'investissement et les projets 2021

1 – Qu'est-ce qu'un PPI ?

Un Plan Pluriannuel d'Investissement est un outil de programmation des investissements envisagés, en tenant compte de leur coût prévisionnel et du rythme de leur réalisation.

En se basant sur les informations financières de la Collectivité, il nous renseigne sur la faisabilité de nos investissements.

De ce fait c'est un très bon outil de gestion.

Ce PPI a un caractère évolutif : il est fait pour être réactualisé au fil des années.

Il permet d'avoir une vision sécurisée des budgets des années à venir.



2 – Proposition PPI 2021 / 2024

DEPENSES	2021	2022	2023	2024
Bâtiments scolaires	50 k€	50 k€	1500 k€	1500 k€
Equipements sportifs	200 k€	200 k€	200 k€	200 k€
Construction salle de Gym rue Poutrain	1100 k€			
Voiries, stationnements et déplacements doux	800 k€	500 k€	500 k€	500 k€
Ecole de musique	1575 k€	525 k€		
Achat immeubles	190 k€			
Médiathèque	200 k€	1800 k€	500 k€	
Centre de gestion comptable	1000 k€	1200 k€		



2 – Proposition PPI 2021 / 2024

RECETTES	2021	2022	2023	2024
Vente d'immeubles et de terrains	788 k€	900 k€	400 k€	
Subventions reçus	2040 k€	1445 k€	273 k€	
Recours à l'emprunt	1500 k€	500 k€	500 k€	500 k€



Investissements



**Ecole
de
musique**



Médiathèque



**Gymnase
rue Poutrain**



**Déplacements
doux**





Merci de votre attention

